

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2025-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 10 décembre 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, TEPPE-ROGUET, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2). Monsieur DE VIRY. Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (0).

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Messieurs MOUCHET, GIRERD, SAGE-VALLIER, VINCI, MAURY. Mesdames BUSSAT, COUCHOURON.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames CHAUMONTET, GAY, Messieurs ZANTANGNI, LE GOUSSE.

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2026

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2026.

Vu les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.).

Mme Carole INCANDELA a présenté les orientations budgétaires 2026, mis en annexe de la présente délibération.

Considérant que ce débat portait sur les orientations générales à retenir pour l'exercice.

Considérant que ce débat a permis de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la structure.

Voir annexe.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,

DECIDE à l'unanimité de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires à l'exercice 2026 sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 17 décembre 2025,

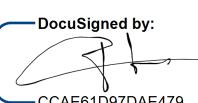
Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

7F321C8CB85D4F8...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2025-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 10 décembre 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, TEPPE-ROGUET, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2). Monsieur DE VIRY. Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (0).

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Messieurs MOUCHET, GIRERD, SAGE-VALLIER, VINCI, MAURY. Mesdames BUSSAT, COUCHOURON.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames CHAUMONTET, GAY, Messieurs ZANTANGNI, LE GOUSSE.

OBJET : Décision modificative N°2 sur BP 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2;

Vu la délibération 2025-05 portant sur l'approbation du budget primitif 2025 des Monts du Genevois,

Vu la décision modificative n°1 du 11 juin 2025,

Le résultat de la section d'investissement 2024 ne faisait apparaître aucun besoin de financement. Lors du budget primitif a néanmoins été prévue une affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) de 129 748,81 €. Cette affectation complémentaire en réserve a été complétée de 125 000,00 € lors de la décision modificative n°1. Cette affectation complémentaire visait à couvrir les dépenses d'investissement de l'exercice sans recourir au virement entre sections (023 / 021).

Par ailleurs, il apparaît que les frais d'études prévus en investissement (c/ 2031) devraient probablement figurer en fonctionnement (c/ 617, Chap. 011) puisqu'ils ne sont pas de nature à conduire à la production d'une immobilisation dont l'office aurait le contrôle.

Par suite, il est proposé revoir l'affectation des résultats initialement prévue au budget pour supprimer toute affectation complémentaire en réserve. Le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement (545 675,88 €) étant intégralement reporté sur l'exercice 2025. Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (9 048,68 €) demeurant lui inchangé.

Enfin, il est également nécessaire de prévoir des crédits pour constituer une provision pour les risques de non recouvrement des créances douteuses à hauteur de 100 €.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 100,00 €	
023		Virement à la section d'investissement	+ 129 648,81 €	
002		Résultat d'exploitation reporté		+ 129 748,81 €
			TOTAL	+ 129 748,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		- 254 748,81 €
20	2031	Frais d'études	- 125 000,00 €	
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 100,00 €	
021		Virement de la section de fonctionnement		+ 129 648,81 €
			TOTAL	- 125 100,00 €

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 17 décembre 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par:

7F321C8CB85D4F8...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
 la Communauté de Communes du Genevois et la
 Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
 Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
 HAUTE-SAVOIE**-----
**ARRONDISSEMENT DE
 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**-----
N° 2025-18
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 10 décembre 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, TEPPE-ROGUET, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2). Monsieur DE VIRY. Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (0).

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Messieurs MOUCHET, GIRERD, SAGE-VALLIER, VINCI, MAURY. Mesdames BUSSAT, COUCHOURON.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames CHAUMONTET, GAY, Messieurs ZANTANGNI, LE GOUSSE.

OBJET : Approbation de l'autorisation de consommer les dépenses en 2026, sur la base du 1/4 des crédits votés au titre de l'exercice 2025

Vu L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1 qui prévoit que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités.

Considérant que le vote du budget 2026 interviendra par délibération lors du prochain comité de direction au plus tard en Février 2026,

Considérant que dans ce laps de temps l'office de tourisme des Monts du Genevois devra engager des dépenses,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Comité de direction d'approuver l'autorisation de consommer les dépenses 2026 sur la base du 1/4 de crédits votés au titre de l'exercice 2025,

Chapitre	Montant 2025	1/4 Crédits disponibles en 2026
Chap. 20	42 953.48 €	10 738.37 €
Chap.21	48 818.02 €	12 204.50 €

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
 APPROUVE à l'unanimité, l'autorisation de consommer les dépenses 2026 sur la base du 1/4 des crédits votés en 2025.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
 Le 17 décembre 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
 Madame BUSSAT

Le Président
 Monsieur ANTOINE

Signé par :

 7F321C8CB85D4F8...

DocuSigned by:

 CCAE61D97DAE479...